

NUMERO DE RENTREE !!!

**Parce que nous sommes confrontés aujourd'hui
à un pouvoir qui entend défaire tous les acquis sociaux
et soumettre le monde du travail.**

Parce que, tous ensemble, nous serons plus forts.

SUD Education, qu'est-ce que c'est ?

Un syndicat intercatégoriel

Un même syndicat pour tous les personnels de l'éducation nationale :

- Les enseignants (de maternelle, primaire, collège, de lycée général, de lycée professionnel, de l'IUFM, de l'université), les CPE, les personnels d'intendance, d'administration, les techniciens et ouvriers spécialisés (IATOSS), les assistants sociaux, les personnels de santé, les assistants d'éducation, les assistants vie scolaire, les emplois vie scolaire...
- Les personnels titulaires et non titulaires, les actifs et les retraités.

Dans chacune de ces catégories, SUD Education syndique des personnels qui, par leur adhésion, soutiennent la construction de pôles de résistance et de lutte sur les lieux de travail et dans les différents champs professionnels.

Nous refusons l'enfermement de chacun dans son statut et sa catégorie; SUD Education rassemble tous les personnels : c'est la condition nécessaire pour avoir une compréhension des logiques destructrices de l'école publique et être en mesure de leur opposer une réponse cohérente et efficace.

Un syndicat où les décisions appartiennent aux adhérent-e-s

Celles-ci s'élaborent en Assemblée Générale, ouvertes à tous les adhérents.

Nous tenons une AG toutes les 6/8 semaines ou plus selon l'actualité.

SUD Education 83 syndique tous les personnels de l'éducation nationale du département du Var. C'est un syndicat à part entière et non pas une section d'un syndicat national. Il a donc la maîtrise de ses positions et de ses actions.

Un syndicat départemental qui s'inscrit dans une Fédération nationale

Parce que l'action syndicale ne saurait se limiter aux frontières d'un département et doit avoir une puissance nationale, l'ensemble des syndicats SUD Education constitue la Fédération des syndicats SUD Education.

Un Conseil Fédéral réunissant les délégués départementaux mandatés pour chaque décision a lieu tous les 2 mois. Ce cadre national élabore les positions et stratégies nationales, à partir du travail des syndicats départementaux. Dans les syndicats SUD Education, il n'y a aucun déchargé à plein temps. Tous les militants continuent d'exercer leur métier sans se couper de leurs collègues.

Syndiquez-vous !

Rejoignez SUD Education !

Un syndicat qui participe aux luttes du mouvement social

Parce que les actions de résistance et de transformation sociale ne sont pas, loin s'en faut, que le fait du syndicalisme, SUD Education est investi en tant que tel dans d'autres mouvements de lutte, sans se contenter d'apposer sa signature au bas des tracts. Des militants de SUD Education participent à la construction et au travail régulier de divers collectifs de lutte dans le champ social (par exemple le Réseau Education Sans Frontières et le Réseau Universités Sans Frontières, réseaux locaux et nationaux de soutien aux élèves de famille sans papiers, aux étudiants étrangers).

Un syndicat qui s'inscrit dans une démarche interprofessionnelle

SUD Education est membre de l'Union syndicale Solidaires.

Cette structure unit l'ensemble des syndicats Sud dans la diversité des activités professionnelles (SUD PTT, SUD Rail, SUD Santé, SUD Trésor, SNUI (Impôts), SUD MGEN, SUD Caisse d'Epargne, SUD Transport, SUD Crédit Agricole etc.)

SUD Education est membre de l'Union syndicale Solidaires qui s'emploie à rassembler dans l'action les personnels de l'éducation nationale et les cheminots, ceux des postes et de la santé, ceux de l'usine et de la culture etc. afin de dépasser ces clivages sclérosants et parce qu'en matière de salaire, de santé, de retraites, de droits, nous sommes tous également concernés.

éducation
Sud

Union
Syndicale
Solidaires

Contre l'école
de la
répression
et de la régression



Syndiquez-vous

Joignez, rejoignez

éducation
Sud

Fédération des syndicats SUD Education : 17, bd de la Libération 93200 Saint-Denis Téléphone : 01 42 43 90 09 e-mail : fede@sudeducation.org

Syndicalisme de service ou syndicalisme de lutte ?

Parce que le syndicalisme a en charge la défense individuelle des personnels dans ce qu'elle a de relatif à l'exercice quotidien du métier, SUD Education présente des listes aux différentes élections paritaires. Là où nous présentons des listes, nous avons des élus... Mais ne nous leurrions pas : ce n'est pas dans ce cadre que les décisions fondamentales concernant l'Ecole publique et nos conditions de travail sont prises !

Si nous pensons que la grève reste le seul moyen de faire pression sur nos dirigeants afin de les faire plier sur nos revendications, il faut en finir avec les seules grèves de 24h qui si elles sont trop espacées, trop nombreuses, sont au final démobilisatrices et peu porteuses de victoires. C'est en ce sens, que dans chaque mouvement d'ampleur ou lorsque nous l'estimons nécessaires, nous proposons de mettre en débat entre autres formes de lutte, la question de la grève reconductible et que nous souhaitons le tenue d'une assemblée générale de grévistes.

Nous pensons aussi que pour être porteuses, les grèves doivent être unitaires, inter catégorielles (1er degré, 2nd degré, enseignement supérieur), **interprofessionnelles** (tous secteurs de la Fonction Publique ou tous secteurs public/privé si le cadre est plus large). Reste que l'unité se joue à deux niveaux : celui des organisations syndicales et celui des salariés en lutte.

- ⇒ au niveau des organisations syndicales : il s'agit pour nous SUD Education (ou pour notre Union syndicale Solidaires) d'être au service des luttes, de les impulser lorsque cela est nécessaire. Mais toutes les organisations syndicales n'ont pas toutes les mêmes objectifs et revendications, et encore moins les mêmes modalités d'action. Au final il est toujours très difficile de mettre tout le monde d'accord. La fédération SUD Education lors de son dernier congrès avait voté une motion s'intitulant "l'unité reste un combat" qui démontre bien la difficulté évoquée.
- ⇒ au niveau des salariés en lutte et pour élargir un tout petit peu la question : **notre syndicalisme repose sur la démocratie à la base**. C'est à dire que pour nous ce sont les adhérents qui décident des orientations du syndicat, et en période de lutte, dans la même optique, ce sont les salariés qui doivent décider de leur modalités d'action (grèves, occupations...), les organisations syndicales étant là pour appuyer ces luttes et apporter leur logistique.

Force est de constater que c'est très difficile à mettre en oeuvre car d'une part d'autres organisations syndicales n'acceptent pas cette forme d'auto organisation, et que d'autre part, beaucoup de salariés (enseignants ou non) ne sont pas habitués à participer à des AG de grévistes pour prendre en charge leur lutte. Et pourtant c'est à ce niveau que l'unité est selon nous la plus forte et la plus mobilisatrice, même si ce n'est jamais facile à mettre en oeuvre.

Si les attaques envers les écoles ont été moins frontales ces dernières années que pour le second degré et l'enseignement supérieur, il n'en demeure pas moins que l'accumulation de mesures diverses en font un secteur qui aura été lourdement touché, voire pionnier sur certains points (heures supplémentaires durant les vacances) et qui risque d'être fortement visés dans les prochains mois.

Parmi les projets qui attendent les écoles et les enseignants du 1er degré, nombreux sont ceux qui concernent directement leurs collectivités territoriales de rattachement, les mairies. Comme la carte scolaire a été repoussée après les élections municipales pour ne pas gêner certains maires, on peut s'attendre à ce que les autres mesures ne soient désormais plus repoussées, et en premier lieu la plus importante d'entre elles : la mise en place des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP).

Plusieurs fois déjà la question des EPEP a été abordée au niveau ministériel, mise à l'ordre du jour d'un Comité Technique Paritaire Ministériel en janvier 2007. La voie est désormais ouverte à leur mise en place, le décret d'application peut être publié à tout moment. Seule la mobilisation du plus grand nombre de personnes pourra empêcher la mise en place des EPEP qui sont une véritable décentralisation des écoles avec toutes les conséquences induites par les textes et que nous avons déjà maintes fois dénoncées : création d'un super directeur, véritable supérieur hiérarchique sous la coupe d'un conseil d'administration présidé par les maires, mise en place d'une gestion locale des crédits des écoles et des enseignants, ces derniers pouvant être recrutés par le super directeur en fonction d'un « profil » pédagogique.

Le 1er degré aura été cette année, dans notre département, relativement

épargné par les suppressions massives de postes, même s'il y a une vingtaine de fermetures de classes prévues à la rentrée 2008. Les effectifs des classes sont donc déjà souvent bien chargés, mais il est impensable que notre département soit épargné dans le cadre du plan social de 80000 suppressions de postes programmé sur 5 ans.

Les enseignants spécialisés sont et seront les premières victimes de ces suppressions de postes dictées par le plan de rigueur gouvernemental et la politique de gestion financière actuelle (LOLF). Le RASED est déjà fortement visé et menacé par la suppression du samedi matin. En supprimant 2h de cours à l'ensemble des élèves, en prévoyant de faire assurer ces 2h aux seuls élèves en difficulté par l'ensemble des enseignants, les enseignants des secteurs spécialisés verront leur rôle de plus en plus réduit, jusqu'à être rendu « inutile » aux yeux des « managers » de l'administration. Le soutien aux élèves de CM1-CM2 mis en place durant les vacances scolaires fait aussi partie de ce processus de suppressions du RASED. Mais bien plus encore, il fait partie d'une politique générale qui vise à terme à augmenter le temps de travail des enseignants, au prétexte d'augmenter le pouvoir d'achat des enseignants volontaires (pour combien de temps le seront ils ?). Peut on réellement croire que la seule volonté du gouvernement est de venir en aide aux élèves en difficulté avec 15 heures de soutien (5 x 3 heures) ? S'il suffisait de 15 heures d'enseignement pour régler les problèmes de l'échec scolaire nous le saurions depuis longtemps.

La pseudo-consultation sur les nouveaux programmes, déjà intégrés par les éditeurs de manuels scolaires dans leurs ouvrages de l'année scolaire 2008-2009, aura été une nouvelle fois l'occasion pour le ministère de se moquer ouvertement des enseignants. Qui

pouvait croire qu'il tiendrait compte des remarques formulées par les enseignants ?

Ces nouveaux programmes sont incohérents : ils ne sont pas une évolution concertée des anciens, mais un revirement autoritaire complet. Ces nouveaux programmes sont en contradiction avec les recherches en pédagogie et en didactique des disciplines : les réactions d'éminents chercheurs sont très nombreuses. Ces nouveaux programmes sont inapplicables en raison de l'incompatibilité entre les contenus et les volumes horaires prescrits : contenus alourdis et volumes horaires inchangés en Maîtrise de la langue et Mathématiques, contenus inchangés et volumes horaires diminués en Sciences et en Histoire-Géographie. Ces nouveaux programmes effacent des anciens programmes -jamais évalués- vieux de un an (2007) et 6 ans (2002). Ces derniers avaient -eux- fait l'objet d'une réelle concertation. Ces programmes ne permettront pas à nos élèves de se construire en tant que citoyens éclairés.

La mise en place de Base élèves va se poursuivre puisqu'il est prévu son utilisation dans toutes les écoles du Var dès la rentrée scolaire 2008-2009. SUD Education Var continuera à dénoncer ce système de fichage des élèves. Ce système qui n'apporte rien en terme pédagogique n'est qu'un instrument pour mettre en place une base de données des élèves de la maternelle à l'université en parallèle à la mise en place de la loi dite de « prévention de la délinquance ». En plus des dérives envisageable quand à l'utilisation de ce système, notamment dans l'éventualité de la mise en place des EPEP, on peut craindre que ce sera également une augmentation de la charge de travail des directeurs d'écoles auxquels il sera demandé de maintenir la base de donnée à jour, lorsqu'il ne s'agira pas de renseigner de nouveaux champs.

SUD Education Var s'opposera :

- à la mise en place des EPEP
- à la suppression du RASED
- à la poursuite des stages de remise à niveau pour les CM1-CM2, voire à l'extension de ce dispositif aux autres niveaux
- à la poursuite de la mise en place de Base élèves
- à la mise en place du service minimum et plus généralement à toute atteinte au droit de grève

SUD Education Var revendique :

- la création de postes en nombre suffisant pour assurer un enseignement de qualité
- le maintien de l'école maternelle dans le service public d'Education nationale
- la restitution et le renforcement des moyens du RASED
- la réduction du temps de travail des enseignants sans réduction des heures d'enseignement dispensées aux élèves, c'est à dire qu'il faut plus d'enseignants qu'il y a de classe
- la titularisation immédiate sans condition de concours des personnels de statut précaire
- augmentation de 300 euros pour tous en lieu et place de la logique du « travailler plus pour gagner plus »

Remise en cause des droits des salariés, étranglement programmé des services publics, plan social dans l'Éducation nationale avec 80 000 suppressions de postes sur quatre ans. C'est la fin de l'école publique avec toujours plus de dégradation, de sélection (amplifiée par la suppression de la carte scolaire), dont les premières victimes seront les enfants des classes populaires. La situation des élèves sans-papiers s'aggrave et Sud éducation appelle à renforcer la solidarité.

Dans les collèges et les lycées

- ☐ **Non au "socle commun"**, aux nouveaux programmes marqués par une conception mécaniste des apprentissages, aux évaluations nationales, au livret de compétences de l'élève avec des stages-sanctions à la clé pendant les vacances.
- ☐ **Non aux suppressions de postes** par milliers, aux affectations sur trois établissements et **aux heures supplémentaires**.
- ☐ **Non aux trois voies de formation séparées** (générale, technologique, professionnelle) et à l'orientation précoce qui organise le tri social.
- ☐ **Non à la réforme des lycées** (suppression d'heures de cours, destruction des statuts...) Sud éducation a refusé de signer les "points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme du lycée" proposés par Darcos.
- ☐ **Oui à un enseignement qui développe l'esprit critique**, qui forme les élèves sans les déformer ni les conformer, qui donne **sens et valeur au travail collectif** contre l'individualisme et le consumérisme.

Formation professionnelle des enseignants

Le futur enseignant restera 5 ans à l'université pour préparer un master et passer les concours. Il se retrouvera alors immédiatement en exercice et contraint de se former sur le tas. Nous défendons **une véritable formation professionnelle initiale** (stages, réflexion didactique et pédagogique, ...) donnée à des fonctionnaires stagiaires rémunérés et le **prérecrutement** pour permettre aux étudiants des milieux populaires d'accéder à la titularisation dans de bonnes conditions. Nous défendons le droit à **une véritable formation continue sur le temps de service**.

Contre la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)

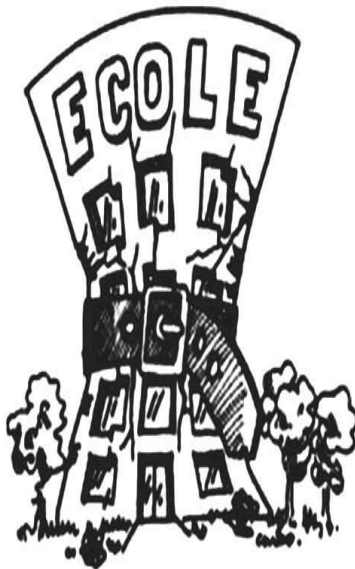
Après la décentralisation des TOS que nous avons dénoncée dès 2003 comme privatisation rampante de l'Éducation nationale, la RGPP met en place la suppression de milliers de postes. Le non remplacement d'un départ en retraite sur deux sert de socle aux mesures prises pour réduire l'activité de l'État et organiser la **régression générale des politiques sociales**. Fusions d'administrations, disparitions de services, réorganisations des services de l'État pour les personnels et diminution des services publics de proximité pour les usagers. Le bouleversement des règles de gestion exprime **une volonté claire de casser les statuts et le service public** : mobilité subie, refonte du recrutement, modifications annoncées dans le fonctionnement des organismes paritaires.

La précarité, ça suffit !

million de précaires dans les fonctions publiques, soit 16% des personnels contre 12% dans le privé. Depuis plus de 20 ans, **l'emploi précaire s'est multiplié et diversifié** dans toute l'Éducation nationale: MA, CES, CEC, contractuels, vacataires, emplois jeunes, assistantEs d'éducation, CAE, AVS, EVS, Contrat d'Avenir. Le recours à la sous-traitance comme dans le privé généralise la précarité : à travail égal, **moins payés, moins protégés, plus flexibles**, les précaires ont **une moindre couverture sociale** et sont les **victimes privilégiées des petits chefs**. Le développement de l'emploi précaire affaiblit les garanties salariales de touTEs. **Pour l'arrêt des recrutements de salariéEs précaires. Pour la titularisation et le réemploi de touTEs les précaires sans condition de concours ou de nationalité.**

Dans l'enseignement professionnel

Contre la majorité des personnels, Darcos veut, avec le soutien de la direction du syndicat majoritaire, le SNETAA, instaurer un baccalauréat professionnel en 3 ans et supprimer les BEP. Cette mesure pourrait entraîner **la fermeture de 25% des postes** et accroître **le développement d'un enseignement à plusieurs vitesses**. Déjà l'administration encourage certains PLP à exercer leur bivalence en collège. Étudier en trois ans au lieu de quatre ans actuellement constitue une **dégradation importante des conditions de travail et d'étude** des élèves.



Contre l'école sécuritaire

Les mobilisations massives, souvent à l'initiative de Sud-éducation, de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Fcpe et les 35000 signatures de la pétition nationale ont forcé Darcos à reculer en retirant de la Base-Élèves des informations concernant la vie familiale et scolaire des élèves. **Amplifions la mobilisation pour la suppression définitive de Base-Élèves**, contre tous les fichages informatiques et centralisés de nos élèves, contre la présence policière dans les établissements scolaires et contre le développement de la vidéo surveillance en lieu et place de personnel titulaire.

Entre cadeaux fiscaux aux plus riches et qualité de l'emploi public, le gouvernement a choisi. Il a fait de l'État **le premier employeur de salariés précaires** : près de 1,5

Dans les écoles...

- ☐ Contre l'avis de milliers de Conseils d'École, de syndicats, de chercheurs... dénonçant **la conception mécaniste et passiste des** nouveaux programmes, Darcos est passé en force.
- ☐ En réduisant la semaine scolaire à 4 jours avec des programmes plus chargés, **les rythmes des enfants** sont niés ce qui accentue les inégalités.
- ☐ Les stages durant les vacances et les 2h de soutien **stigmatisent un peu plus les élèves en difficulté**. Cette mesure démagogique entraîne la suppression des réseaux d'aide (RASED) et généralise les heures supplémentaires.
- ☐ Les évaluations nationales instaurent un marché scolaire et avec la suppression de la carte scolaire augmentent les inégalités **en renforçant les logiques élitistes**. Le caractère public de ces évaluations en fera vite un outil du tri social par l'école.
- ☐ Le volet scolaire de la loi sur le handicap a été adopté en 2005 sans recrutement d'enseignantEs pour la scolarisation des élèves handicapéEs en milieu ordinaire.

Vous avez dit autonomie des facts ?

La loi LRU a accru l'autonomie des universités et le pouvoir des présidents. Le désengagement de l'État et le financement sur projet **accroissent les inégalités entre universités** qui recourent à des fondations privées. Le service public disparaît avec entre autres les menaces sur le **CNRS**, la réduction des **bourses sur critères sociaux** et l'augmentation des frais d'inscription. Les services des enseignants-chercheurs seront gérés de façon méritocratique avec un **recrutement massif de contractuels**. La **sélection sociale des étudiants sera encore renforcée**. Un point positif dans ce tableau : la résistance continue et chaque grain de sable grippe la machine.

Personnels non enseignants

Les **TOS excluEs de la Fonction Publique d'État** ont un traitement différent selon leur collectivité de rattachement (moins de postes, flexibilité accrue, mutations impossibles...). **InfirmierEs, assistantEs sociaux et conseillerEs d'orientation** sont trop peu nombreux et menacés par la décentralisation. Cette école n'est pas la nôtre.

Un laboratoire du démantèlement de l'école : la Guyane

Sur dix jeunes d'une classe d'âge, trois obtiennent le Bac, cinq sortent de l'école sans qualification. Plus d'un élève sur deux entre au collège sans maîtriser correctement le français et/ou la lecture, le taux d'échec aux évaluations de CM1/CM2 est de 80%, 3000 enfants ne sont pas scolarisés, 20% des enseignants sont des contractuels. Voici **le résultat du manque d'engagement de l'État** à l'égard de l'école en Guyane. Depuis plusieurs années de nombreux mouvements s'organisent pour enfin construire un service public d'éducation. Affirmons **notre solidarité avec les luttes pour le droit à l'éducation** en Guyane.

**L'école n'est pas une entreprise,
l'éducation n'est pas une marchandise**

Fédération des syndicats SUD éducation : www.sudeducation.org

CONTACT :

A quoi les élections professionnelles servent-elles ?

Elles désignent les représentants des personnels qui siègeront face à l'administration - représentant l'Etat employeur - pour les trois années à venir dans les instances départementales (CAPD) académiques (CAPA) et nationales (CAPN). Ces instances sont consultatives c'est donc toujours l'avis du recteur ou de l'IA qui est déterminant.

Les voix obtenues sur les listes nationales déterminent le nombre de décharges de service accordées à chaque syndicat. Cet élément explique l'inflation de listes d'organisations syndicales que personne ne voit jamais sur le terrain ou dans les mobilisations. Drainer des voix permettra à quelques permanents totalement déchargés de classe de préparer les élections professionnelles suivantes...

Actuellement la Fédération SUD Education dispose de 91 décharges équivalents temps plein pour son fonctionnement local et national. Aucune décharge à SUD Education n'excède un mi-temps.

Dans les commissions paritaires, notre présence doit permettre le contrôle et la transparence quant aux règles que l'administration fixe elle-même concernant le mouvement des personnels, les déroulements de carrière, l'attribution de stages et de congés de formation. La politique de casse de l'Ecole Publique et la multiplication des postes à profil rendent ce travail toujours plus difficile.

Les résultats obtenus déterminent également la présence de représentants dans les Comités Techniques Paritaires (CTPD, CTPA, CTPM). Là, l'administration, et non les syndicats, prononce fermetures et ouvertures de postes. Là encore, nous défendons l'école publique et les droits des personnels, là nous affirmons nos positions quant à la politique éducative du gouvernement.

L'enjeu n'est donc pas d'élire de bons techniciens de la gestion des carrières, mais par nos votes, d'affirmer le type de syndicalisme que nous voulons soutenir et auquel nous voulons donner des représentants face à l'administration.

Big Brother

EDVIGE, un outil de plus pour le contrôle social

Union
syndicale
Solidaires

Par un décret du 27 juin 2008, le premier ministre autorise la création d'un fichier (joliment dénommé EDVIGE pour Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information GEnérale).

Ce fichier a pour finalité de « centraliser et d'analyser les informations relatives aux personnes physiques ou morales ayant sollicité ou exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui jouent un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif... », « de centraliser et d'analyser les informations relatives aux individus, groupes, organisations et personnes morales qui, en raison de leur activité individuelle ou collective, sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ; de permettre aux services de police d'exécuter les enquêtes administratives qui leur sont confiées en vertu des lois et règlements, pour déterminer si le comportement des personnes physiques ou morales intéressées est compatible avec l'exercice des fonctions ou des missions envisagées. »

L'article 2 de ce décret précise que pourront être enregistrés dans ce fichier « les personnes physiques âgées de treize ans et plus. ». Les données seront conservées pour une durée de 5 ans à compter de l'enregistrement ou de la cessation de fonctions et concerneront, au delà des éléments d'état civil, d'adresse et de téléphone, les informations fiscales et patrimoniales, l'immatriculation des véhicules, les « signes physiques particuliers et objectifs, photographies et comportement », les données relatives à l'environnement de la personne, notamment à celles entretenant ou ayant entretenu des relations directes ou fortuites avec elle. »

En quelques articles tout est dit : Après un arsenal de lois liberticides prévention de la délinquance, peines planchers, rétention de sûreté, lois sur l'immigration..., après un train de réformes anti-sociales (retraites, protection sociale, chasse aux chômeurs...), le gouvernement se dote clairement de l'outil de

contrôle et de dissuasion des éventuelles résistances à ces mesures. En fichant les individus susceptibles de porter atteinte à l'ordre public (donc nul besoin de fait avéré, la suspicion suffit) à partir de treize ans, le gouvernement choisit une nouvelle fois la réponse sécuritaire à une dégradation générale de la situation sociale et aux résistances collectives.

L'Union syndicale Solidaires refuse la mise en place d'un tel outil qui constitue un pas de plus vers une organisation totalitaire de la société; elle prendra part à toutes les initiatives unitaires en ce sens.

Organisation membre de l'Union Syndicale Solidaires, la Fédération Sud éducation s'associe à ce communiqué et proteste contre le fichage généralisé de toutes celles et ceux qui continuent de refuser la dégradation des droits et des libertés.

Signez la pétition !
<http://monaedvige.ras-eu.org>



- Adhésion à SUD Education
 Ré-adhésion à SUD Education



Nom : Prénom :

Montant de la cotisation annuelle : 2008-2009 :

(à compléter si modifications)

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Situation professionnelle

- Actif(ve) Retraité(e) Temps complet Temps partiel (Quotité :)

Corps (Instut, PE, Certifié, Agrégé, OEA, SASU, PLP, MI-SE,...) :

Informations complémentaires :
 (ZIL, Brigade, AIS, TZR, ..., matière enseignée...)

Etablissement d'exercice

Adresse :

Code postal : Commune :

INTERNET

- Je souhaite recevoir, et donc être abonné(e) à la liste de diffusion/discussion de SUD Education Var (informations locales, nationales, fédération SUD Education, Union syndicale Solidaires...).

SUD éducation 83 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. J'autorise SUD éducation 83 à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 83.

Date :

Signature :

Mode de paiement

- 1 chèque 2 chèques 3 chèques 5 chèques

Faire autant de chèques que de versements. Ils seront remis à l'encaissement le 5 du mois indiqué. Chèque(s) à l'ordre de SUD Education 83.

A envoyer à l'adresse suivante

SUD Education 83
1 rue Muscatelli
83000 Toulon

Cotisations 2008-2009

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 610 €	5 €	+ de 1906 €	175 €
+ de 610 €	15 €	+ de 1982 €	188 €
+ de 838 €	46 €	+ de 2058 €	200 €
+ de 915 €	53 €	+ de 2134 €	212 €
+ de 991 €	61 €	+ de 2211 €	224 €
+ de 1067 €	69 €	+ de 2287 €	238 €
+ de 1143 €	76 €	+ de 2363 €	252 €
+ de 1220 €	85 €	+ de 2439 €	265 €
+ de 1296 €	95 €	+ de 2515 €	281 €
+ de 1372 €	104 €	+ de 2592 €	296 €
+ de 1448 €	113 €	+ de 2668 €	311 €
+ de 1524 €	122 €	+ de 2744 €	326 €
+ de 1601 €	133 €	+ de 2820 €	341 €
+ de 1677 €	143 €	+ de 2897 €	357 €
+ de 1753 €	154 €	+ de 2973 €	372 €
+ de 1829 €	165 €	+ de 3049 €	387 €

Salaire supérieur à 3125 € ajouter 30 € par tranche de 153 €

La cotisation annuelle à SUD Education représente entre 0,4 et 1,2 % du salaire net annuel.
 Rappel : 66% de la cotisation sont déductibles de l'impôt sur le revenu.

SUD Education est membre de



Agenda militant

Assemblée Générale inter établissements

Lundi 1er septembre 2008
18h Bourse du Travail de Toulon
Salle du bas

Venez nombreux !!!

SUD Education Var

Assemblées Générales de rentrée

Lundi 8 septembre 2008 à 18h

Attention il y aura une
AG à Toulon, et une AG à Draguignan

Pour connaître les lieux de ces 2 AG
Consultez notre site internet
www.sudeduc83.org
ou appelez au 04 94 21 81 89

toi aussi, comme Darcos,
**tu peux casser
le métier !**



à la rentrée,

**prends des
heures sup !**

SUD Education a déposé un préavis de grève du 1er au 6 septembre 2008. D'autres préavis seront déposés les semaines suivantes pour couvrir les collègues qui décideront de recourir à la grève durant cette période. Informez nous des décisions de vos AG d'établissements, des conseils de maîtres !!!

A la rentrée, c'est sûr, je me syndique!

éducation Sud 83

Bulletin d'information de
SUD Education 83

n°31

Bimestriel

Juillet-Août 2008

Imprimé par nos soins
Directrice de la publication : Gema Martinez
Prix : 1 € - Abonnement 3 € / an
N°CPPAP : 0208 S 06377

Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

SUD Education Var

1 Rue Muscatelli 83000 Toulon

Tél / Fax : 04 94 21 81 89

Mél : contact@sudeduc83.org

Site : www.sudeduc83.org

Sommaire

Page 1 et 2 : SUD Education qu'est ce que c'est ?
Syndiquez-vous ! Rejoignez SUD Education !
Page 3 : Congrès SUD Education Var - Texte 1er degré
Page 4 et 5 : Affiche de rentrée
Page 6 : Elections professionnelles - Interprofessionnel
Page 7 : Bulletin d'adhésion

Union
syndicale!
Solidaires 83